



Guide et aide-mémoire vs vos employés

Comment un employé fait-il une demande de prestations d'assurance-chômage dans un cas de mise en quarantaine ?

Simplement en ligne en faisant une demande de prestations d'assurance-chômage (maladie), et ce même si vous n'êtes pas malade.

Si c'est l'employeur qui impose une quarantaine quels sont les documents que vous devez fournir ?

Uniquement le relevé d'emploi. Indiquer le code D (maladie) dans la case 16 et rien dans la case 18.

SURTOUT, NE RIEN ÉCRIRE DANS LA CASE 18 (OBSERVATIONS).

S'il y a quelque chose d'écrit dans la case 18, le traitement du relevé d'emploi de votre employé ne pourra pas être automatisé. Retardant pour probablement plusieurs semaines le paiement des prestations.

Si l'employeur est lui-même en quarantaine et n'est pas en mesure de fournir le relevé d'emploi, qu'est-ce que l'employé fait ?

La même procédure habituelle que si l'employeur ne fournit pas le relevé d'emploi. Il est d'abord à noter que **l'employeur a deux semaines** pour le fournir. Donc, si la quarantaine dure deux semaines il pourra le fournir tout de suite après. Si la quarantaine est plus longue que deux semaines, l'employé demandera à Service Canada d'établir un montant provisoire des prestations basé sur des relevés de paie.

Si un département de l'entreprise où un employé travaille est mis en quarantaine par l'employeur, mais pas son département, est-ce que l'employé a le droit de faire un départ volontaire justifié ?

La réponse actuelle de Service Canada est non.

Ainsi, Service Canada va refuser les prestations d'assurance-chômage et l'employé devra contester plus tard tout en démontrant que la situation était dangereuse et qu'il n'avait pas d'autres choix que de quitter.



Si l'employé n'est pas en mise en quarantaine ni malade, mais que mon lieu de travail ferme temporairement pour cause économique est-ce que l'employé a droit à des prestations régulières de l'assurance-chômage?

Oui.

Dans ces cas l'employeur indique le code A dans la case 16 du relevé d'emploi (manque de travail). Notez que dans le cas d'un manque de travail (mise à pied) le délai de carence n'est pas suspendu, puisque ce n'est pas une mise en quarantaine.

Un travailleur autonome qui travaille au sein d'un organisme qui fermerait ses portes quelques semaines durant la crise du covid-19 ferait une demande d'assurance-emploi à titre de quoi et quelles pièces seraient à fournir ?

La réponse à cette question est moins claire.

Ce qui devrait être essayé c'est que l'employeur fournisse une lettre comme quoi il y a mise en quarantaine de l'endroit où travaille normalement la travailleuse ou le travailleur autonome.

Combien d'heures un employé doit-il avoir travaillé pour avoir des prestations en cas de mise en quarantaine ?

Pour les prestations de maladie ou de mise en quarantaine, l'employé doit avoir travaillé au moins **600 heures** dans les **52 dernières semaines**.

Est-ce qu'un employé peut recevoir un dédommagement s'il est sans emploi suite à la fermeture temporaire de mon employeur ou à l'absence de contrat de travail autonome ?

Possible, via l'Allocation de soutien d'urgence annoncée le 18 mars 2020 qui sera en vigueur en avril 2020. Aucun détail connu jusqu'à maintenant.